

MAIRIE de CLAIRAC



Code Postal : 47320

Tél. 05 53 84 22 21

Fax 05 53 84 15 70

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE d'ACQUISITION PUBLIQUE

pour les parcelles AC 165 et AC 266 situées à Longueville Est.

Suite à la délibération du 20 septembre 2021 constatant 'l'état d'abandon manifeste pour les parcelles AC 165 et AC 266, et engageant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,

le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût est à la disposition du public à la Mairie de Clairac, du 26 novembre au 31 décembre 2021.

Le public est appelé à formuler ses observations sur le registre mis à sa disposition en mairie, ou en envoyant un courrier recommandé avec A.R. à la Mairie de Clairac, ou par courrier électronique à :

commune@clairac.com

Fait à Clairac le 22 novembre 2021

M. le Maire,

Michel PERAT

